



DOSSIER DE CANDIDATURE

Fonds de Concours Habitat

« Construction et Réhabilitation de Logements Sociaux »

Date limite de Dépôt de Dossier :



Service Habitat
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour
La Tour Est - CS 40012
24112 BERGERAC Cedex
Tèl : 05 53 23 43 95 - Fax : 05 53 23 27 41

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

● Opérations Eligibles

L'attribution du fonds de concours est réservée aux opérations réalisées sur le territoire des communes membres de la CAB.

Les bénéficiaires du fonds de concours sont les communes membres et les bailleurs sociaux (OPAC, SAHLM, SEM)

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer des logements sociaux destinés à la location : construction, réhabilitation.

Les projets prioritaires sont :

- les projets situés dans les communes soumises à l'article 55 de la Loi du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),
- les projets qui participent à la revitalisation des centres-bourgs des communes membres,
- les projets de réhabilitation faisant l'objet d'une Résorption de l'habitat indigne,
- les projets ayant une dimension environnementale (label « très haute performance énergétique », utilisation d'un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire performant, utilisant une énergie renouvelable pour le chauffage et/ou la production d'eau chaude...)

Néanmoins, toute opération peut être éligible si elle a pour but de créer ou réhabiliter du logement social locatif sur le territoire de la CAB.

● Montant du Fonds de Concours

Le montant du fonds de concours est limité à 3000€ par logement dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation des logements.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, autres subventions déduites, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le respect de la condition du financement majoritaire par le bénéficiaire du fonds, doit dans ces conditions, être apprécié par référence au coût hors taxe de l'opération.

Dans le cas où les cofinancements réellement notifiés s'avèrent supérieurs à l'estimation, le fonds de concours est révisé en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux de participation financière de la CAB, au plus égal à celle du bénéficiaire (subventions déduites). Il fait l'objet d'un reversement au prorata de la recette notifiée, voire d'un reversement à la CAB en cas de trop perçu.

IDENTITE DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

Je soussigné(e) : NOM - Prénom:

En qualité de représentant légal de

Coordonnées de la personne représentante :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel : Mail :

DEMANDE DE SUBVENTION

Le représentant légal sollicite une aide financière pour un montant de € x (nombre de logements) auprès de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, soit un montant total de €

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Intitulé de l'opération :

Adresse :

Code Postal : Commune :

La commune est-elle concernée par l'article 55 de la loi SRU (oui/non) :

Nombre de logements concernés :

Référence Cadastre

Section :

Numéro :

Type de logements

S'agit-il de logements individuels ou collectifs ?.....

	T1	T2	T3	T4	T5
Nombre de Réhabilitation					
Nombre de construction					
Superficie/logement					

Description des travaux (Joindre un plan de masse) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectif en termes de développement durable et énergétique :

.....
.....
.....
.....
.....

Responsable à contacter pour l'opération : (s'il diffère du représentant légal) :

Nom / Prénom :

Coordonnées :

Tel :

Mail :

PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Calendrier Prévisionnel :

Commencement d'exécution le :

Livraison des logements prévus le :

Nature des dépenses directement liées à l'opération :

La dépense subventionnable doit être présentée Hors Taxes (HT).

Opération	Montant HT
Acquisition Foncière / Immobilière	
Travaux détaillés par lots	
Total	

Ressources allouées hors subvention (joindre un plan de financement)

Ressources	Montant HT
Conseil Départemental	
Conseil Régional	
Fonds Propres	
Prêts Bancaires	
Total	

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- La présente demande de subvention complétée et signée
- La délibération du Conseil Municipal / Accord du Conseil d'Administration
- Une note explicative des investissements prévus
- Pour les bailleurs sociaux, une délibération du Conseil Municipal de la commune concernée validant le projet
- Un devis détaillé descriptifs et estimatifs des travaux si réhabilitation
- Plans et croquis nécessaires à la compréhension du dossier
- Plan de financement

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier
- que les travaux ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier
- avoir pris connaissance des conditions d'éligibilités et du règlement d'attribution

S'engage à :

- réaliser le projet tel que décrit dans le présent dossier sous réserve de l'octroi de l'aide qui lui sera notifiée
- participer financièrement tel qu'indiqué dans le plan de financement du projet détaillé
- commencer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la convention. Au-delà, le bénéfice de l'aide devient caduc, sauf demande écrite de prolongation formulée par le bénéficiaire 6 mois avant l'échéance du fonds de concours.
- justifier l'exécution du projet dans un délai de 4 ans à compter de la date de notification de la convention en fournissant une attestation de fin de travaux
- faciliter, à tout moment, le contrôle par la CAB de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile d'un point de vue administratif mais également sur place
- faire mention de la participation de la CAB dans toutes les actions d'information et de communication qu'elle mène : sur tous les supports papiers ou numériques que le bénéficiaire met en œuvre par l'apposition en bonne place du logotype de la CAB
- s'engage à associer la CAB aux différentes phases du projet : lancement, réunion de chantier, réception des travaux

Le dossier unique est téléchargeable sur le site de la CAB : www.la-cab.fr

Un exemplaire pour la candidature doit être remis complété et signé

Le dossier est à transmettre auprès de :

**Service Habitat
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour
La Tour Est
CS 40012
24112 Bergerac Cedex
Tel : 05 53 23 43 95 - Fax : 05 53 23 27 41**

Date :

Nom et Signature du Représentant Légal

**Service Habitat
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour
La Tour Est - CS 40012
24112 BERGERAC Cedex
Tèl : 05 53 23 43 95 - Fax : 05 53 23 27 41**